

J'ai peu de goût, en général, pour une telle intervention. Je la crois contraire aux principes et aux habitudes d'une bonne législation dans un pays libre. La loi intervient quelquefois pour réprimer les abus graves de l'autorité paternelle, non pour imposer à l'autorité paternelle ses devoirs.

La mesure qui rendrait l'instruction primaire obligatoire appartiendrait au système préventif, moins légitime dans les rapports de l'Etat avec les familles que partout ailleurs. Pour mon compte, j'ai plus de confiance dans les instincts naturels et la libre action de la famille développés par le progrès de la civilisation et le cours du temps.

Je ne voudrais pas dire que l'instruction primaire obligatoire est partout et en tout cas abusive et illégitime. Il y a telles circonstances de lieu, d'époque, d'état social qui peuvent la rendre naturelle et salutaire. Dans un petit pays, au sein d'une cité où les pouvoirs publics sont voisins des citoyens et les connaissent presque tous, ces pouvoirs prennent, dans une certaine mesure, un caractère paternel, et peuvent agir en sachant bien ce qu'ils font et en évitant les abus. Mais dans d'autres circonstances, au sein d'un vaste pays, par exemple, peuplé de nombreux millions d'hommes, l'instruction primaire obligatoire prend un tout autre caractère et produit de tous autres effets.

Le pouvoir central agit alors bien plus à l'avantage ; il ne tient pas un compte éclairé des diversités locales ou particulières ; il descend sur les populations comme le soleil ou la pluie, sans proportionner ni même connaître partout les résultats de son action. Que sera-ce, messieurs, si, dans ce grand Etat dont je parle, de grands et répétés événements ont amené entre les familles de grands dissensiments religieux et politiques ? L'instruction primaire obligatoire deviendra alors une exigence tyrannique ; elle contraindra les parents ou bien à envoyer leurs enfants dans des écoles publiques qui n'auront pas leur confiance, ou bien à voir les inspecteurs de l'Etat entrer dans les familles pour s'assurer que l'instruction primaire y est en effet donnée. Et remarquez que, dans la plupart des lieux il n'y a qu'une école primaire, ce qui rendra la contrainte bien plus fâcheuse et bien plus difficile à éviter...

Félicitons-nous, messieurs, de ne pas être en présence de l'instruction primaire obligatoire et de ses conséquences presque inévitables. Sur les deux graves questions qui divisent en ce moment les partisans de l'instruction primaire, la situation de notre Société est simple et bonne. Souhaitons qu'elle dure et que rien ne porte atteinte à la liberté dont nous jouissons et qui nous a déjà fait faire tant de progrès.

POSE DE LA PREMIÈRE PIÈRE DU "HIGH SCHOOL," À QUÉBEC.

Cette cérémonie a eu lieu le 1er de ce mois, à trois heures de l'après-midi. Le nouvel édifice se construit près de celui que le Lycée, ou "High School," occupe actuellement sur la rue St. Denis, au pied des glaciis de la citadelle. Le temps, qui avait été, pendant plusieurs jours, des plus mauvais, s'était mis au beau, et une société brillante avait pris place sur l'estrade réservée, au-dessus de laquelle flottaient des pavillons et des drapeaux. Les élèves du *High School* étaient rangés en face et ils saluèrent par de vigoureuses acclamations l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur Général et de sa suite. Après que la musique militaire eut exécuté l'hymn national, Lord Monck, accompagné du Recteur et des professeurs de l'Université, et du Rév. M. Housman, qui fit la prière de circonstance, posa, avec toute la solennité ordinaire, la première pierre, dans laquelle fut placée une inscription sur une plaque métallique, des médailles et des journaux.

Son Excellence, après avoir été félicité par M. Scott, vice-président du bureau de direction, s'exprima à peu près dans les termes suivants : "Je suis heureux de prendre part à cette cérémonie, ce qui m'offre l'occasion d'exprimer l'intérêt que je prends à une entreprise chère aux citoyens de Québec, ainsi qu'au développement de l'instruction publique dans cette province, et surtout à cette branche élevée de l'éducation classique à laquelle est

édifiée est destiné. Je crois, cependant, qu'il serait superflu de m'étendre bien au long sur l'importance de l'éducation. Ce n'est pas un des traits les moins admirables de l'administration des Provinces anglaises de l'Amérique, que des subventions si libérales y aient été faites en faveur de l'éducation populaire. Et je ne désire point borner cette observation aux provinces actuellement soumises à la Grande Bretagne : elle s'applique également aux États qui nous avoisinent, car dans aucun pays du monde l'instruction primaire n'est plus universellement répandue. Quoique j'aie déclaré qu'il m'était inutile de m'étendre sur les avantages de l'éducation, il est cependant quelques considérations sur l'influence que l'éducation exerce sur l'administration des affaires publiques, qu'il me paraît utile de vous offrir. Il y a, d'abord, les immenses progrès que l'éducation peut opérer dans le développement des ressources industrielles de ce pays. Ces ressources sont immenses ; mais n'est-il pas vrai qu'elles sont même à peine connues ? L'éducation mettra au service de l'industrie une intelligence supérieure et toutes les découvertes de la science. Même dans les métiers les plus humbles, l'homme instruit possède une incontestable supériorité sur son rival ignorant ; et ce qui est vrai des branches d'industrie les plus simples, peut se dire avec bien plus de force des branches les plus élevées.

" La seconde réflexion qui se présente à mon esprit, c'est qu'il est, de fait, peu de pays au monde où la grande masse du peuple ait une influence plus immédiate sur l'administration des affaires publiques que dans cette colonie. Il est donc de la plus haute importance que le peuple puisse au moyen de la culture intellectuelle, se servir avec intelligence des grands priviléges et des grands pouvoirs que la constitution a remis entre ses mains. Il n'est personne qui ayant suivi avec attention les grands événements qui se sont déroulés depuis quatre ans dans la république voisine, n'ait été frappé de la manière dont la masse du peuple avait compris de suite l'objet qu'il s'agissait d'atteindre, de l'étonnante tenacité qu'elle a montrée à travers tous les dangers et tous les obstacles, des sacrifices qu'elle a su faire et de l'obéissance qu'elle a portée sans hésiter à ses chefs politiques. On ne saurait nier que ces grands résultats ne soient dûs surtout à l'éducation qui, chez nos voisins, a pénétré dans toutes les classes de la société, et à la grande masse de connaissances répandue sur toute la surface du pays. Ces circonstances ont permis à cette nation de passer par les épreuves de la guerre, et elles seront aussi je n'en doute point, une garantie de la continuation de la paix et de la bonne amitié qui (dans le sens, du moins, sinon dans les termes exprès du langage dont s'est servi dernièrement son premier magistrat) dans l'intérêt de la civilisation, doit unir les deux branches de la grande famille anglo-saxonne.

" Je suis heureux du développement que va prendre cette institution. Dans notre siècle ni la naissance, ni la fortune ne sauraient faire d'un homme un chef politique, à moins qu'il ne puisse au moyen d'une éducation complète faire briller une intelligence supérieure ; je suis donc heureux de voir que l'on apprécie les seules conditions de succès pour les hommes publics. C'est avec plaisir que je pose la première pierre de cet édifice, et j'espère que l'institution à laquelle il est destiné continuera longtemps encore à répandre ses biensfaits sur la cité de Québec." (Applaudissements prolongés.)

L'hon. M. Chauveau appelé à prendre la parole dit que la plus haute sanction que l'état pouvait donner à cette entreprise venait de lui être donnée par le discours de S. E. le Gouverneur Général. Tout ce qu'il pourrait lui-même ajouter en sa qualité officielle serait superflu ; c'était plutôt comme ancien Québecquois, comme un ami de toutes les entreprises Québecquoises qu'il prendrait part à cette cérémonie. Après une courte allusion au bon augure que comportait le retour inespéré du beau temps, il continua dans les termes suivants : "Ce qui se passe dans ce moment, dit-il, me reporte aux jours de ma jeunesse, alors que cette institution sous l'humble nom de "l'Ecole de M. Wilkie," était dirigée par cet homme vénérable et aimé de tous, et dont le nom, je le vois avec plaisir, se trouve conservé dans cette maison par la présence d'un de ses proches parents et dignes continuateurs,